



Intégrer un service de prévention et de santé au travail interentreprises

Programme actualisé au 22 août 2024 intégrant la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et ses décrets d'application

L'ambition de cette formation vise à permettre aux apprenants récemment entrés en fonction au sein d'un Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de connaître leur environnement professionnel et de maîtriser les missions qui leur sont assignées par la loi en vigueur.

La réglementation qui encadre l'organisation, le fonctionnement et les missions d'un SPST ne cessent d'évoluer. Ainsi, différentes dispositions de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 et ses décrets d'application visent à renforcer la prévention au sein des entreprises, à décloisonner la santé publique et la santé au travail, mais aussi à mieux définir l'offre de services à fournir par les SPST aux entreprises et aux salariés, en même temps que de lutter contre la désinsertion professionnelle ou encore à réorganiser la gouvernance de la prévention et de la santé au travail.

Cette construction par strates successives réglementaires nécessite d'en connaître les fondements et les contours pour que les membres des équipes pluridisciplinaires nouvellement recrutés assurent pleinement leurs rôles au bénéfice des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations de prévention des risques professionnels pesant sur les employeurs et les salariés.
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail.
- Connaître le rôle et les limites d'intervention des acteurs de prévention.
- Maîtriser les modalités du suivi de santé et les procédures de constatation des (in)aptitudes.
- Sécuriser la rédaction des avis d'(in)aptitude (uniquement pour les médecins du travail).

Durée : 2 jours

Modalité : intra en présentiel

Participants : professionnels de santé, IPRP, assistants nouvellement entrés en fonction

Pré-requis : aucun

Tarif intra : nous contacter

Délai de réalisation : après échange (date, horaires et lieu).

Taux de satisfaction : 98,50 % *

Accessibilité : les locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous aménageons notre démarche pédagogique aux situations de handicap.

*Taux de satisfaction obtenu auprès des participants sur l'année 2023

INTERVENANT

Pascal Brocheton. Juriste - consultant spécialisé en santé au travail. Chargé d'enseignement à l'École de Droit de la Sorbonne. Plus de 20 ans d'expérience. Enregistré Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) auprès de la DRIEETS.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Une pédagogie active et participative.

Alternance d'exposés illustrés par des situations concrètes et des vidéos.

Des temps d'échanges pour identifier et activer des axes d'amélioration.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation pré-formative en début de formation avec correction en fin de formation.

Un tour de table à chaque fin de séquence.

Évaluation de satisfaction à chaud des participants et appréciation du formateur.

PROGRAMME

Évaluation pré-formative

- Test flash pour évaluer les connaissances sur l'organisation et les missions des SPST

Les principes et enjeux de prévention

- L'obligation de prévention des entreprises.
- Le document unique et la fiche d'entreprise.
- L'exposition aux facteurs de risques professionnels.
- Quelques éléments contextuels.
- Le choix d'un service de prévention et de santé au travail et les obligations liées à l'adhésion au SPSTI.

Les missions du SPST

- L'ensemble socle de service et la cotisation.
- L'offre de services complémentaires et la tarification.
- L'offre spécifique et la tarification.
- L'organisation des missions.

Les priorités d'action du SPST

- Plan Régional Santé Travail (PRST).
- Projet pluriannuel du Service.
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Un contrôle renforcé

- La certification et l'agrément.
- Un conseil d'administration paritaire.
- Une commission de contrôle.
- La commission médico-technique

Rôles et missions de l'équipe santé-travail

- Professionnels de santé
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels
- Assistant de service de prévention et de santé au travail
- Service social

- Auxiliaires médicaux
- Professionnels recrutés après avis des médecins du travail
- Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

Les modalités effectives et concrètes du suivi de l'état de santé des travailleurs

- Le suivi individuel renforcé de l'état de santé des travailleurs
 - Les postes à risque particulier
 - L'examen médical d'embauche
 - Les cas de dispense
 - La périodicité et l'adaptation du suivi
- La visite d'information et de prévention
 - Les situations visées
 - La VIP initiale
 - Les cas de dispense
 - La périodicité et l'adaptation du suivi

Les mécanismes de déroulement des autres visites et examens médicaux

- Visites de pré-reprise, de reprise du travail et rendez-vous de liaison
- Visites à la demande
- Visite de mi-carrière
- Suivi post-professionnel ou post-exposition
- Examens complémentaires
- Déroulement des visites et examens

Les procédures d'(in)aptitude et leurs conséquences

- Identifier les situations de déclenchement d'une (in)aptitude
- Disposer des éléments indispensables à la rédaction d'une inaptitude
- Rédiger un avis d'inaptitude
- La contestation des éléments de nature médicale justifiant l'inaptitude
- Les conséquences de l'avis d'inaptitude

Correction du test flash

MANAPREV A VOS CÔTÉS



pbrocheton@manaprev.fr

Tél. : 06 98 28 89 31

MANAPREV attache une importance toute particulière à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes particulières des instances de gouvernance et des membres des équipes.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.

Partenaire de
vos projets

Des solutions
sur mesure

Faire évoluer
vos équipes